

L'Anse-Saint-Jean, le 6 juin 2022.

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulés pour lesquels les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

Jonathan Desbiens, Directeur général / Greffier-trésorier

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le 6 juin 2022 à 19 h 00, sous la présidence de Monsieur Richard Perron, maire.

Sont présents :
Monsieur Richard Perron
Monsieur Michel Boudreault
Monsieur Carl Brassard
Monsieur Yvan Côté
Monsieur Daniel Boudreault
Monsieur Daniel Corbeil

Est présente également Madame Annick Boudreault, greffière-trésorière adjointe

Sont absents : Monsieur Claude Bouchard

166-2022

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est proposée par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Daniel Corbeil.

167-2022

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Carl Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 02 mai 2022 à 19h00

3.2 Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 mai 2022 à 19h00

4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

4.1 Acceptation des comptes et paiements directs de mai 2022

5. RENOUELEMENT DES PETITES CAISSES

6. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

6.1 Aucun

7. ADMINISTRATION

7.1 Gestion des ressources humaines et relations du travail - Service en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités

- 7.2 Convention d'utilisation - Installation de la cour de l'école Fréchette entre le Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay et la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean
- 7.3 Dépôt de la liste des dépenses engagées par le directeur général
- 7.4 Horizon Grafik - offre de service pour banque d'heures additionnelles - année 2022
- 7.5 Fabrique Saint-Jean-Baptiste - Demande de prêt de chapiteau
- 7.6 Situation financière au 30 avril 2022

8. TRAVAUX PUBLICS

- 8.1 Entente de gré à gré en faveur du ministère des Transports du Québec pour l'occupation et l'utilisation pour des travaux de drainage sur la rue Saint-Jean-Baptiste (lot 6 145 484) - dossier # 6 2021 16001
- 8.2 Développement immobilier Le Croissant inc. - Deuxième amendement à une promesse d'achat et de vente
- 8.3 Programme d'aide à la voirie locale - Volet projets particuliers d'amélioration - dossier # 00028756-1 - 94210(02) - 2019-10-23-17
- 8.4 Acceptation de la démission de Monsieur Mathieu Fortin, directeur des travaux publics et inspecteur municipal
- 8.5 Acceptation de la démission de Monsieur Denis Thibeault au poste de journalier spécialisé
- 8.6 Affichage de poste - directeur des travaux publics
- 8.7 Affichage des postes - Journalier spécialisé et Journalier spécialisé de fin de semaine
- 8.8 Dossier de roulotte de villégiature non conforme (lot 6 144 816)
- 8.9 Plateaux Commun'O'Terre - Demande de révision de l'entente concernant le chemin de tolérance
- 8.10 Monsieur Jacques Chouinard - demande d'acquisition d'une partie de terrain située au sud-est du 136, de Vébron
- 8.11 Initiative en développement durable - compteurs d'eau et frais inhérents
- 8.12 Entente d'utilisation d'une parcelle de terrain située sur le lot 6 145 741 entre Madame Réjeanne Gaudreault et la municipalité de L'Anse-Saint-Jean pour l'installation d'une aire de repos pour les touristes

9. URBANISME

- 9.1 Création d'un poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement - Madame Valérie Gagné
- 9.2 Recommandation CCU38-2022 - Demande de permis de rénovation - Monsieur Andy Guyaz, 2 rue de l'Hermine
- 9.3 Recommandation CCU39-2022 - Demande de permis de construction - Monsieur Anthony Allard Ouellet, 106, rue de la Providence (lot 6 145 708)
- 9.4 Recommandation CCU40-2022 - demande de permis de rénovation - Monsieur Denis Latulipe, 22 rue de l'Hermine (lot 6 145 717)
- 9.5 Recommandation CCU41-2022 - Demande de permis de construction - Monsieur Guy Bélanger, 131, rue de la Providence (lot 6 432 924)

- 9.6 Recommandation CC42-2022 - demande de permis de construction - monsieur Jean-Marc Brassard, 9 rue Édouard-Moreau (lot 6 144 624)
- 9.7 Recommandation CCU43-2022 - demande de permis de rénovation - Brasserie coopérative La Chasse Pinte
- 9.8 Recommandation CCU44-2022 - Demande de permis d'affichage - Brasserie coopérative la Chasse Pinte
- 9.9 Recommandation CCU45-2022 - Demande de dérogation mineure DM2022-004 - 17, rue des Cimes - Madame Katia Bourgault
- 9.10 Recommandation CCU47-2022 - Demande de dérogation mineure DM2022-005 - Monsieur Yan Burelle - 104, de la Providence
- 9.11 Recommandation CCU48-2022 - Construction d'un bâtiment temporaire au quai municipal pour l'évènement de la Halte Gourmande

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 10.1 Aucun

11. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 11.1 Comité touristique - Demande d'affichage au quai municipal
- 11.2 Fédération québécoise du saumon de l'atlantique (FQSA) - RESTAURATION D'HABITATS POUR LE SAUMON ATLANTIQUE DE LA RIVIÈRE ST-JEAN-SAGUENAY - Étude de faisabilité de reconnexion des secteurs amont et aval de la rivière et revégétalisation et désenrochement des berges de la Rivière-Saint-Jean
- 11.3 Dépôt des états financiers du Camping de L'Anse ainsi que des membres du conseil d'administration.
- 11.4 Camping de L'Anse - Demande d'aide administrative
- 11.5 Maison des jeunes du Bas-Saguenay - Demande d'appui pour le rehaussement du financement au Programme de soutien aux organismes communautaires en santé et services sociaux (PSOC)

12. VARIA

- 12.1 Aucun

13. RAPPORT DES COMITÉS ET INFORMATIONS

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. FERMETURE DE LA SÉANCE

168-2022

DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 02 MAI 2022 À 19H00

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu 72 heures avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance régulière du 02 mai 2022 à 19h00;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu du document déposé;

Il est proposé par Monsieur Michel Boudreault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la dispense de lecture et

d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 02 mai 2022 à 19h00.

169-2022

DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 MAI 2022 À 19H00

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu 72 heures avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 mai 2022 à 19h00;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu du document déposé;

Il est proposé par Monsieur Carl Brassard, appuyé par Monsieur Daniel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 mai 2022 à 19h00.

170-2022

ACCEPTATION DES COMPTES ET DES PAIEMENTS DIRECTS DE MAI 2022

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Daniel Corbeil et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes à payer du mois de mai 2022 au montant de 251 692.46 \$ et des paiements directs au montant de 2 450.25 \$, tels que déposés aux archives municipales sous la cote **207-120**.

171-2022

RENOUVELLEMENT DES PETITES CAISSES

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le renouvellement de la petite caisse du bureau municipal du mois de mai 2022 au montant de 222.85 \$ et de 0 \$ pour la petite caisse du bureau de poste.

172-2022

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DU TRAVAIL - SERVICE EN RESSOURCES HUMAINES ET RELATIONS DU TRAVAIL DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT que la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « FQM ») ;

CONSIDÉRANT que la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail ;

CONSIDÉRANT que les tarifs horaires des professionnels de ce service fixés pour l'année 2022 sont de 130 \$ à 185 \$;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la Municipalité de bénéficier de soutien en ressources humaines et relations du travail, s'il y a lieu ;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Carl Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean mandate le Service en ressources humaines et relations du travail de la FQM

afin qu'il la conseille et l'appuie, le cas échéant, en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

173-2022

CONVENTION D'UTILISATION - INSTALLATION DE LA COUR DE L'ÉCOLE FRÉCHETTE ENTRE LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES RIVES-DU-SAGUENAY ET LA MUNICIPALITÉ DE L'ANSE-SAINT-JEAN

CONSIDÉRANT QUE LE CENTRE DE SERVICES a procédé à l'implantation d'une patinoire et d'un Skate Parc dans la cour de l'école Fréchette, sise au 37, rue Saint-Jean-Baptiste à L'Anse-Saint-Jean ;

CONSIDÉRANT QUE LE CENTRE DE SERVICES désire aménager des installations supplémentaires dans la cour de l'école Fréchette;

CONSIDÉRANT QUE LA MUNICIPALITÉ désire que l'ensemble de ses citoyens puissent avoir accès aux installations de la cour de l'école Fréchette;

CONSIDÉRANT QUE LE CENTRE DE SERVICES et LA MUNICIPALITÉ reconnaissent les avantages d'une collaboration entre les deux organismes pour une utilisation maximale et rationnelle des équipements sportifs et communautaires et consentent à les mettre à la disposition de la population en général;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la signature de la convention d'utilisation de la cour de l'école Fréchette pour une période d'un an entre le Centre de services scolaire des Rives-du-Saguenay et la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean.

ET d'autoriser monsieur Richard Perron, maire, et monsieur Jonathan Desbiens, directeur général, à signer pour et au nom de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean cette convention.

174-2022

DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES ENGAGÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONFORMÉMENT à l'article 10.3 du règlement 21-388 sur la gestion contractuelle, le directeur général doit déposer une liste des contrats accordés de moins de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a conclu des contrats de moins de 25 000 \$ qui sont les suivants :

Raison	Entreprise	Montant
Recrutement d'un directeur des travaux publics	Adecco	8 750.00 \$ plus taxes

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Carl Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers de prendre acte du dépôt de la liste des contrats de moins de 25 000.00 \$.

175-2022

HORIZON GRAFIK - OFFRE DE SERVICE POUR BANQUE D'HEURES ADDITIONNELLES - ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT QUE la banque d'heures initiale 2022 est épuisée;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a besoin des services d'Horizon Grafik pour la

conception graphique, les réseaux sociaux ainsi que pour les montages vidéos;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acheter une banque d'heures supplémentaires de 25 heures pour la somme de 2 125\$ plus taxes.

176-2022

FABRIQUE SAINT-JEAN-BAPTISTE - DEMANDE DE PRÊT DE CHAPITEAU

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique Saint-Jean-Baptiste avait l'habitude, avant la pandémie, d'organiser une messe extérieure pour la Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE certaines mesures sanitaires ne sont plus en vigueur et que le conseil de la Fabrique veut revivre cette tradition;

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique adresse une demande au conseil municipal pour le prêt et l'installation du chapiteau;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de la Fabrique pour le prêt et l'installation du chapiteau afin d'organiser la messe extérieure de la Saint-Jean, soit le 24 juin 2022.

177-2022

SITUATION FINANCIÈRE AU 30 AVRIL 2022

Il est proposé par Monsieur Carl Brassard, appuyé par Monsieur Daniel Corbeil et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la situation financière au 30 avril 2022 présentée par le directeur général, monsieur Jonathan Desbiens, qui prévoit à cette date un exercice équilibré avec le budget pour 2022.

178-2022

ENTENTE DE GRÉ À GRÉ EN FAVEUR DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR L'OCCUPATION ET L'UTILISATION POUR DES TRAVAUX DE DRAINAGE SUR LA RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE (LOT 6 145 484) - DOSSIER # 6 2021 16001

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mis en place une entente de collaboration avec le MTQ en regard de son projet d'assainissement des eaux usées et pour la réfection de la rue Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports désire mettre en place un pluvial dans une portion de la rue Saint-Jean-Baptiste et que pour ce faire, il a besoin d'une servitude de drainage sur le lot 6 145 484 appartenant à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports devra faire des travaux également sur ce même lot;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder une permission d'occupation et d'utilisation quant à la conduite de drainage et aux travaux à effectuer par le ministère des Transports du Québec sur le lot 6 145 484 appartenant à la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean.

D'accepter la compensation de 500 \$ offerte par le MTQ en regard de ses servitudes.

D'autoriser le maire et le directeur général ou en cas d'absence la directrice générale adjointe à signer les documents nécessaires.

DE mandater la notaire Me Valérie Potvin pour la préparation de l'acte notarié.

ET que cette résolution abroge la résolution 049-2022 prise lors de la réunion du 7 février 2022.

179-2022

DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER LE CROISSANT INC. - DEUXIÈME AMENDEMENT À UNE PROMESSE D'ACHAT ET DE VENTE

ATTENDU la promesse d'achat présentée par le Promettant acheteur dûment acceptée par le Promettant vendeur en date du 20 décembre 2021 (ci-après la « Promesse d'achat »);

ATTENDU le premier amendement à la Promesse d'achat intervenu entre les Parties eu égard aux délais et à la clôture en date effective du 4 mars 2022 (ci-après le « Premier amendement ») (la Promesse d'achat et le Premier amendement étant ci-après collectivement désignés la « Promesse d'achat »);

ATTENDU les dispositions de la Promesse d'achat relatives aux délais et à la clôture; et

ATTENDU l'avis transmis par le Promettant acheteur qu'un délai additionnel est requis pour lui permettre de compléter sa vérification diligente et l'entente mutuelle entre les Parties de convenir du présent amendement afin de clarifier les termes, conditions, modalités et stipulations afférents aux délais et à la clôture;

Il est proposé par Monsieur Michel Boudreault, appuyé par Monsieur Carl Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser un délai additionnel pour la vérification diligente jusqu'au 26 août 2022

180-2022

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION - DOSSIER # 00028756-1 - 94210(02) - 2019-10-23-17

ATTENDU QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean approuve les dépenses relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents touchant les chemins admissibles à l'aide financière, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

181-2022

ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MONSIEUR MATHIEU FORTIN, DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET INSPECTEUR MUNICIPAL

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la démission de Monsieur Mathieu Fortin au poste de directeur des travaux publics et inspecteur municipal. Cette démission sera effective à partir du 30 juin 2022.

182-2022

ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MONSIEUR DENIS THIBEAULT AU POSTE DE JOURNALIER SPÉCIALISÉ

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la démission de Monsieur Denis Thibeault au poste de journalier spécialisé temps plein.

183-2022

AFFICHAGE DE POSTE - DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la démission de Monsieur Mathieu Fortin au poste de directeur des travaux publics et inspecteur municipal;

CONSIDÉRANT la nécessité de recruter une personne le plus rapidement possible;

Il est proposé par Monsieur Carl Brassard, appuyé par Monsieur Daniel Corbeil et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général à faire l'ouverture du poste de directeur des travaux publics.

184-2022

AFFICHAGE DES POSTES - JOURNALIER SPÉCIALISÉ ET JOURNALIER SPÉCIALISÉ DE FIN DE SEMAINE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'engager un journalier spécialisé et un journalier spécialisé de fin de semaine afin de remplacer un départ;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Daniel Corbeil et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le directeur général à procéder à l'affichage des postes de journalier spécialisé et de journalier spécialisé de fin de semaine.

185-2022

DOSSIER DE ROULOTTE DE VILLÉGIATURE NON CONFORME

CONSIDÉRANT la résolution 050-2022 ayant mandaté Me Gaston Saucier de la firme RSS afin d'analyser et d'évaluer une situation en dérogation des règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse de la situation révèle qu'il y a non-conformité à l'égard des règlements municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire corriger la situation afin de rendre conforme la problématique relevée;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Me Gaston Saucier de la firme RSS afin de prendre des procédures afin que le dossier soit régularisé.

ET QUE Me Saucier soit de plus mandaté pour représenter la Municipalité auprès de toute instance juridique le cas échéant.

186-2022

PLATEAUX COMMUNO'TERRE - DEMANDE DE RÉVISION DE L'ENTENTE CONCERNANT LE CHEMIN DE TOLÉRANCE

CONSIDÉRANT QUE les Plateaux Commun'O'Terre inc. représentant les résidents du secteur des plateaux ont fait une demande de chemin de tolérance;

CONSIDÉRANT QUE le calcul, selon le règlement sur les chemins de tolérance, les désavantage comparativement à la répartition précédente;

CONSIDÉRANT QUE ce désavantage provient du fait que selon le règlement sur les chemins de tolérance, la Municipalité ne défraie pas pour des entrées privées;

CONSIDÉRANT QUE le représentant du secteur a formulé une demande à la Municipalité afin de cesser la considération à titre de chemin de tolérance et de revenir à l'ancienne façon de faire;

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les chemins de tolérance vise à établir des règles justes et équitables pour l'ensemble des chemins privés sur son territoire;

Il est proposé par Monsieur Carl Brassard, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents de refuser la demande des Plateaux Commun'O'Terre inc. à l'effet de revenir à l'ancienne façon de faire, soit une répartition 50 % - 50 % de l'ouverture du chemin et des entrées privées au printemps.

ET QUE le conseil municipal se réserve le pouvoir discrétionnaire d'octroyer ou non une aide financière et/ou de reconnaître ou non le chemin des plateaux comme chemin de tolérance advenant un changement dans les conditions demandées par les propriétaires lors de la reconnaissance à titre de chemins de tolérance en 2021.

187-2022

MONSIEUR JACQUES CHOUINARD - DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PARTIE DE TERRAIN SITUÉE AU SUD-EST DU 136, DE VÉBRON

CONSIDÉRANT QUE M. Chouinard a déposé une demande à la Municipalité visant à acquérir une partie du lot cadastré 6 144 560 PTIE d'une superficie de 638.1 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE cette portion de terrain est à proximité des pistes;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est actuellement en recherche de financement afin de mettre en place un projet de drainage et de gestion des eaux pluviales dans le secteur;

CONSIDÉRANT QUE toute cession de parcelle de terrain à ce stade pourrait complexifier le présent projet advenant que le secteur visé soit considéré comme sensible;

Il est proposé par Monsieur Carl Brassard, appuyé par Monsieur Daniel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de refuser la demande d'achat de terrain de M. Jacques Chouinard tant qu'un plan d'action de gestion des eaux pluviales n'aura pas été mis en place par la Municipalité.

188-2022

INITIATIVE EN DÉVELOPPEMENT DURABLE - COMPTEURS D'EAU ET FRAIS INHÉRENTS

CONSIDÉRANT l'application d'un cadre normatif de la MRC du Fjord d'un programme de financement non remboursable pour l'acquisition et l'installation de compteurs d'eau;

CONSIDÉRANT l'enjeu 0A56 du plan d'adaptation aux changements climatiques auquel la présente démarche de financement répond adéquatement sur les pratiques d'économie d'eau potable dans le cadre de la politique municipale

d'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT l'instauration d'une consommation raisonnée de l'eau dans un contexte de développement durable;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'acquisition et à l'installation de compteurs d'eau.

ET QUE l'on délègue le directeur au développement, Monsieur Bernard Larouche, à régenter la démarche de financement auprès de la MRC du Fjord dans le cadre du programme d'aide financière pour soutenir le développement durable par l'achat et l'installation de compteurs d'eau et les frais inhérents.

189-2022

ENTENTE D'UTILISATION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SITUÉE SUR LE LOT 6 145 741 ENTRE MADAME RÉJEANNE GAUDREULT ET LA MUNICIPALITÉ DE L'ANSE-SAINT-JEAN POUR L'INSTALLATION D'UNE AIRE DE REPOS POUR LES TOURISTES

CONSIDÉRANT QU'UNE entente est intervenue entre Madame Gaudreault et la municipalité en 2021 pour l'utilisation d'une parcelle de terrain située sur le lot 6 145 741 afin d'y aménager une aire de repos pour les touristes (banc et pots à fleurs);

CONSIDÉRANT QUE cette entente est renouvelable annuellement et prend effet le 1er mai de chaque année et se termine le 30 avril de l'année suivante;

CONSIDÉRANT QUE Madame Gaudreault demande une compensation monétaire;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Carl Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déboursier un montant de 100.00 \$ et d'autoriser monsieur Richard Perron, maire, à renouveler l'entente entre Madame Réjeanne Gaudreault et la municipalité de L'Anse-Saint-Jean afin d'utiliser une parcelle de terrain situé sur le lot 6 145 741 pour y aménager une aire de repos pour les touristes (banc et pots à fleurs).

190-2022

CRÉATION D'UN POSTE D'INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT - NOMINATION DE SON RESPONSABLE

CONSIDÉRANT QUE la fonction de directeur des travaux publics et d'inspecteur municipal responsable de l'émission des permis et certificats en application des règlements en matière d'urbanisme est actuellement occupée par M. Mathieu Fortin;

CONSIDÉRANT QU'il apparaît nécessaire, suivant l'évolution et le développement de la municipalité, de séparer les tâches d'inspecteur municipal responsable de l'émission des permis et certificats de celles de directeur des travaux publics afin de recadrer les responsabilités détenues actuellement par « le directeur des travaux publics et inspecteur municipal »;

CONSIDÉRANT QUE M. Mathieu Fortin, qui cumule actuellement ces deux fonctions, consent à ce que lui soit retirée la fonction d'inspecteur municipal responsable de l'émission des permis et certificats en application des règlements d'urbanisme pour qu'il n'occupe, à compter de l'adoption de la présente résolution, que la fonction de directeur des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE la fonction de directeur des travaux publics est et demeurera une fonction de cadre;

CONSIDÉRANT QUE par la présente résolution, le conseil désire créer la fonction « d'inspecteur en bâtiment et en environnement » en lieu et place « d'inspecteur

municipal »;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle fonction d'inspecteur en bâtiment et en environnement ne sera pas une fonction de cadre et que l'employé occupant cette fonction sera, de ce fait, couvert par l'accréditation syndicale;

CONSIDÉRANT QU'UN affichage interne a eu lieu pour occuper le nouveau poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT QUE Mme Valérie Gagné œuvre au département d'urbanisme de la municipalité depuis plus d'un an et a posé sa candidature pour ce poste;

CONSIDÉRANT QUE Mme Valérie Gagné a démontré, durant la période où elle a occupé une fonction au département d'urbanisme de la municipalité, les compétences nécessaires afin de remplir les exigences de la nouvelle fonction d'inspecteur en bâtiment et en environnement;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents

- De créer une nouvelle fonction d'inspecteur en bâtiment et en environnement en lieu et place de celle d'inspecteur municipal.

- Que la fonction d'inspecteur en bâtiment et en environnement soit une fonction syndiquée couverte par l'accréditation syndicale de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean.

- Que les responsabilités de l'inspecteur en bâtiment et en environnement sont les suivantes :

1. Appliquer l'ensemble des règlements en matière d'urbanisme, soit les règlements de zonage, lotissement, construction, dérogation mineure, permis et certificats, plans d'aménagement d'ensemble et leurs amendements.

2. Appliquer le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (R.R.R.Q. chap. Q-2, r. 22) et les dispositions applicables par la municipalité au Règlement sur le captage des eaux souterraines (R.R.R.Q. chap. Q-2, r. 6) et les amendements à ces dits règlements.

3. Appliquer les dispositions législatives et réglementaires en matière de cours d'eau sous la responsabilité de la municipalité suite à une entente ou un transfert de responsabilité à cet égard de la M.R.C. prévu aux articles 103 à 110 de la Loi sur les compétences municipales (R.L.R.Q. chap. C-47.1).

4. Que la personne qui occupe la fonction d'inspecteur en bâtiment et en environnement soit autorisée à signer tout permis ou certificat nécessaire dans le cadre de ses fonctions, incluant la signature de tout constat d'infraction à être émis pour contravention aux règlements sous sa responsabilité, pour et au nom de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean, ainsi qu'à signer toute déclaration solennelle nécessaire à toute procédure judiciaire entreprise par la municipalité et dont l'application est sous sa responsabilité.

- Que Mme Valérie Gagné occupe la fonction d'inspecteur en bâtiment et en environnement à compter de l'adoption de la présente résolution.

- Que la fonction de responsable de l'application des règlements d'urbanisme et en environnement soit retirée de la fonction de directeur des travaux publics et inspecteur municipal occupée par M. Mathieu Fortin.

- Que le directeur général et greffier-trésorier de la municipalité soit nommé inspecteur en bâtiment et en environnement adjoint et, qu'à ce titre, en cas d'absence pour vacances, maladie ou tout autre motif provoquant une absence de plus d'une semaine continue de l'inspecteur en bâtiment et en environnement, il ait tous les pouvoirs, devoirs et responsabilités de l'inspecteur en bâtiment et en environnement.

191-2022

RECOMMANDATION CCU38-2022 - DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION -
MONSIEUR ANDY GUYAZ, 2, RUE DE L'HERMINE

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Andy Guyaz a déposé une demande de permis de rénovation pour le changement des revêtements de toiture des chalets situés aux adresses suivantes : 2-200 à 2-207, rue de l'Hermine;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte le P.I.I.A. du secteur patrimonial;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier a déposé au conseil une recommandation positive;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de permis de rénovation concernant le changement des revêtements de toiture des chalets situés aux adresses suivantes : 2-200 à 2-207, rue de l'Hermine.

192-2022

RECOMMANDATION CCU39-2022 - DEMANDE DE PERMIS DE
CONSTRUCTION - MONSIEUR ANTHONY ALLARD OUELLET, 106, RUE DE LA
PROVIDENCE (LOT 6 145 708)

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Antony Allard Ouellet a déposé une demande de permis de construction pour la construction d'une remise situé au 106, rue de la Providence (lot 6 145 708);

CONSIDÉRANT QUE cette demande de construction est conforme au P.I.I.A du développement du Faubourg du Fjord;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier a déposé au conseil une recommandation positive;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Daniel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de permis de construction pour la construction d'une remise situé au 106, rue de la Providence (lot 6 145 708).

193-2022

RECOMMANDATION CCU40-2022 - DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION -
MONSIEUR DENIS LATULIPE, 22 RUE DE L'HERMINE (LOT 6 145 717)

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Denis Latulippe a déposé une demande de permis de rénovation pour repeindre le revêtement extérieur de la résidence située au 22, rue de l'Hermine, de la même couleur;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier a déposé au conseil une recommandation positive;

Il est proposé par Monsieur Carl Brassard, appuyé par Monsieur Daniel Corbeil et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de permis de rénovation pour repeindre le revêtement extérieur de la résidence située au 22, rue de l'Hermine, de la même couleur.

194-2022

RECOMMANDATION CCU41-2022 - DEMANDE DE PERMIS DE
CONSTRUCTION - MONSIEUR GUY BÉLANGER, 131, RUE DE LA
PROVIDENCE (LOT 6 432 924)

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Guy Bélanger a déposé une demande de permis

de construction pour la construction d'un garage situé au 131, de la Providence (lot 6 432 924);

CONSIDÉRANT QUE cette demande de construction est conforme au P.I.I.A du Faubourg du Fjord;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier a déposé au conseil une recommandation positive;

Il est proposé par Monsieur Michel Boudreault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de permis de construction pour la construction d'un garage situé au 131, de la Providence (lot 6 432 924).

195-2022

RECOMMANDATION CC42-2022 - DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION - MONSIEUR JEAN-MARC BRASSARD, 9 RUE ÉDOUARD-MOREAU (LOT 6 144 624)

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jean-Marc Brassard a déposé une demande de permis de construction pour l'ajout d'une annexe au garage déjà existant;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de construction est conforme au P.I.I.A du développement de Val-Anse;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier a déposé au conseil une recommandation positive;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Daniel Corbeil et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de permis de construction de Monsieur Jean-Marc Brassard pour l'ajout d'une annexe au garage existant situé au 9, rue Édouard-Moreau (lot 6 144 624).

196-2022

RECOMMANDATION CCU43-2022 - DEMANDE DE PERMIS DE RÉNOVATION - BRASSERIE COOPÉRATIVE LA CHASSE PINTÉ

CONSIDÉRANT QUE la Brasserie coopérative la Chasse Pinte a déposé une demande de permis de rénovation pour la rénovation de la façade du bâtiment situé au 317, rue Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de construction est conforme au P.I.I.A du secteur patrimonial;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier a déposé au conseil une recommandation positive;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de permis de rénovation concernant la façade et le changement du revêtement de la toiture du bâtiment situé au 317, rue Saint-Jean-Baptiste.

197-2022

RECOMMANDATION CCU44-2022 - DEMANDE DE PERMIS D'AFFICHAGE - BRASSERIE COOPÉRATIVE LA CHASSE PINTÉ

CONSIDÉRANT QUE la Brasserie coopérative la Chasse Pinte a fait l'acquisition d'un bâtiment situé au 317, rue Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment abritera un nouveau commerce;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle affiche respecte le règlement de zonage # 19-353 ainsi que le P.I.I.A. du secteur patrimonial;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier a déposé au conseil une recommandation positive;

Il est proposé par Monsieur Carl Brassard, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de permis d'affichage du nouveau commerce de la Brasserie coopérative la Chasse Pinte situé au 317, rue Saint-Jean-Baptiste.

198-2022

RECOMMANDATION CCU45-2022 - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM2022-004 - 17, RUE DES CIMES - MADAME KATIA BOURGAULT

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de dérogation mineure a été déposée par Madame Katia Bourgault pour la construction d'un cabanon en marge avant du terrain, soit à 9 mètres de la rue des Cimes;

CONSIDÉRANT la morphologie du terrain, le cabanon ne peut être construit à un autre endroit sur le terrain;

CONSIDÉRANT QU'UNE barrière d'arbre existe entre la rue et le cabanon et que cela fera en sorte qu'il ne sera pas visible de la rue;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE les personnes intéressées par cette demande ont eu l'occasion d'être entendues par le conseil municipal;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la demande de dérogation mineure de madame Katia Bourgault concernant la construction d'un cabanon en marge avant, soit à 9 mètres de la rue des Cimes.

199-2022

RECOMMANDATION CCU47-2022 - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM2022-005 - MONSIEUR YAN BURELLE - 104, DE LA PROVIDENCE (LOT 6 145 685)

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de dérogation mineure a été déposée par monsieur Yan Burelle pour implanter le bâtiment principal à 6 mètres de la marge arrière du terrain au lieu de 7 mètres comme le stipule le règlement de zonage 19-353;

CONSIDÉRANT QUE cette implantation est une recommandation de l'étude géotechnique qui a été réalisée sur le lot 6 145 685;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE les personnes intéressées par cette demande ont eu l'occasion d'être entendues par le conseil municipal;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Carl Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de dérogation mineure de monsieur Yvan Burelle afin d'implanter le bâtiment principal à 6 mètres de la marge arrière du terrain au lieu de 7 mètres comme le stipule le règlement de zonage 19-353.

200-2022

RECOMMANDATION CCU48-2022 - CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT TEMPORAIRE AU QUAI MUNICIPAL POUR L'ÉVÈNEMENT DE LA HALTE GOURMANDE

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de construction a été déposée par la municipalité de L'Anse-Saint-Jean pour la construction d'un bâtiment temporaire pour l'évènement de la Halte Gourmande au quai municipal;

CONSIDÉRANT QUE cette construction est essentielle pour cet évènement;

Il est proposé par Monsieur Michel Boudreault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de construction de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean pour la construction d'un bâtiment temporaire pour l'évènement de la Halte Gourmande au quai municipal.

201-2022

COMITÉ TOURISTIQUE - DEMANDE D'AFFICHAGE AU QUAI MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QU'UNE demande a été déposée par le Comité touristique au conseil municipal concernant l'affichage au quai municipal;

CONSIDÉRANT QU'IL faut analyser cette demande notamment en ce qui a trait aux pancartes et informations déjà existantes;

Il est proposé par Monsieur Michel Boudreault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents de transférer la demande du comité touristique au département des travaux public afin qu'un projet d'affichage soit présenté.

202-2022

FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DU SAUMON DE L'ATLANTIQUE (FQSA) - RESTAURATION D'HABITATS POUR LE SAUMON ATLANTIQUE DE LA RIVIÈRE ST-JEAN-SAGUENAY - ÉTUDE DE FAISABILITÉ DE RECONNEXION DES SECTEURS AMONT ET AVAL DE LA RIVIÈRE ET REVÉGÉTALISATION ET DÉSENROCHEMENT DES BERGES DE LA RIVIÈRE-SAINT-JEAN

CONSIDÉRANT QUE lors du déluge de 1996, la rivière Saint-Jean a subi un enrochement important sur une grande surface de ses rives et, avec le barrage Morin désaffecté, influencent la vulnérabilité des habitats de la ressource faunique – saumon atlantique;

CONSIDÉRANT QUE les changements climatiques ayant cours exercent une pression supplémentaire aux habitats de la rivière et que la restauration du milieu, à son état naturel, lui procurera une meilleure résilience;

CONSIDÉRANT QUE la pêche sportive du saumon de l'atlantique dans la rivière Saint-Jean-Saguenay génère des impacts économiques et environnementaux positifs pour la communauté ;

CONSIDÉRANT les objectifs poursuivis, à savoir – restaurer le libre passage du poisson dans le tributaire principal et – proposer des plans d'aménagement de bandes riveraines aux citoyens;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Daniel Corbeil et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer les propositions de solutions de la Fédération québécoise du saumon de l'atlantique (FQSA) dans le cadre du Plan de conservation du saumon atlantique et de développement durable de la pêche de la rivière Saint-Jean-Saguenay.

ET QUE l'on accepte une délégation à l'accompagnement auprès du consultant M.

Réjean Fortin, chargé de projet en développement durable et aux changements climatiques, pour un montant maximal de 2 000 \$.

203-2022

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS DU CAMPING DE L'ANSE AINSI QUE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

CONSIDÉRANT QUE les états financiers du Camping de L'Anse doivent être déposés au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les nouveaux membres élus lors de l'assemblée générale annuelle doivent être approuvés par le conseil municipal;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Carl Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le dépôt des états financiers au 31 décembre 2021 ainsi que d'accepter les membres suivants sur le conseil d'administration du camping soit, Messieurs Fernand Boudreault, Alain Côté, Alain Tanguay, représentant des saisonniers ainsi que mesdames Josée Gagné et Fanny Hurd.

204-2022

CAMPING DE L'ANSE - DEMANDE D'AIDE ADMINISTRATIVE

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a annoncé un programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM);

CONSIDÉRANT QUE les infrastructures municipales du camping datent de plusieurs années et demandent de l'entretien;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration du camping désire avoir l'aide de l'administration municipale pour compléter des demandes de subvention;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Daniel Corbeil et résolu à l'unanimité des conseillers présents de refuser la demande d'aide du conseil d'administration afin de compléter des demandes de subvention. Le conseil municipal leur suggère de faire appel à un consultant.

205-2022

MAISON DES JEUNES DU BAS-SAGUENAY - DEMANDE D'APPUI POUR LE REHAUSSEMENT DU FINANCEMENT AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES EN SANTÉ ET SERVICES SOCIAUX (PSOC)

CONSIDÉRANT QUE la Maison des jeunes du Bas-Saguenay dessert trois municipalités soit Petit-Saguenay, Rivière-Éternité et L'Anse-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT l'importance des services offerts pour les adolescents;

CONSIDÉRANT QUE la Maison des jeunes n'est pas financée adéquatement par le programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC);

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la Maison des jeunes du Bas-Saguenay afin qu'elle puisse demander un rehaussement financier dans le Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) pour l'année 2022-2023.

RAPPORT DES COMITÉS

Le(s) conseiller(ères) font un rapport concernant l'avancement des dossiers suivants :

Monsieur Daniel Boudreault

Monsieur Boudreault remercie les bénévoles qui ont pris l'initiative de nettoyer le long du chemin Saint-Thomas et la piste cyclable. Monsieur Boudreault nous fait un compte-rendu sur la fête des voisins ainsi que sur l'inauguration de la salle de la Petite École qui a eu lieu le samedi, 4 juin. Nous avons reçu la visite de Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec ainsi que responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean et Monsieur François Tremblay, député de Dubuc.

Monsieur Michel Boudreault

Monsieur Boudreault désire recréer le comité des loisirs. Il invite donc les gens qui veulent faire partie de ce comité à communiquer soit avec Mme Lysanne Boily à la Petite École ou avec lui.

Monsieur Yvan Côté

Monsieur Côté nous informe que le pont de la piste cyclable est terminé. Il nous parle également du Grand défi Pierre Lavoie qui se déroulera du 9 au 12 juin. Monsieur Côté nous parle des scooters modifiés.

Monsieur Richard Perron

Monsieur Perron nous nous informe que la Corporation Rivière Saint-Jean-Saguenay a fait parvenir à la municipalité une lettre de remerciements pour le souper bénéfique qui a eu lieu au mois de mai. Il nous parle également de la journée des finissants qui aura lieu le 17 juin prochain.

Monsieur Jonathan Desbiens, directeur général

Monsieur Desbiens nous parle de l'assainissement des eaux usées secteur village.

PÉRIODE DE QUESTIONS

206-2022

FERMETURE DE LA SÉANCE

Monsieur Yvan Côté propose la fermeture de la séance à 20 h 15.

Monsieur Jonathan Desbiens, Directeur général / Greffier-trésorier

Monsieur Richard Perron, maire

« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».